



Information Presse
Paris, le 26 novembre 2008

**MAAF et MMA lancent, via leur plate forme Santéclair,
un service unique et innovant d'information
sur la qualité et le prix des soins dans les établissements publics et privés**

Unique en France, ce service d'informations hospitalières propose aux assurés MAAF et MMA d'obtenir à la fois une information sur le montant d'un dépassement d'honoraire pour un acte chirurgical ou obstétrical donné dans une région donnée et sur la qualité de l'établissement dans lequel pourrait être réalisé cet acte. Accessible sur Internet ou par téléphone, il sera mis en place dans les deux mutuelles début 2009.

A l'heure actuelle, il est devenu difficile pour un patient de s'orienter dans le système hospitalier et de choisir l'établissement dans lequel il va se faire soigner. Le plus souvent, il n'a pas accès à des critères qualitatifs fiables pour effectuer son choix tout autant qu'il lui manque une analyse objective du tarif qui lui est demandé pour son intervention chirurgicale. Par manque d'information et de transparence, il est le plus souvent contraint de régler un dépassement sans savoir si le montant de ce dernier est justifié ou non, et de se rendre dans un établissement en fonction de sa proximité ou suivant les seules recommandations de son médecin traitant.

Parallèlement, de nombreux chirurgiens sont conscients des difficultés financières de leurs patients face aux montants de certains dépassements.

En introduisant plus de transparence et en permettant l'accès à des données hospitalières objectives, MAAF et MMA souhaitent, grâce à ce nouveau service, faciliter le dialogue entre les praticiens et leurs patients sur cette question sensible des dépassements d'honoraires.

Ce nouveau service d'informations hospitalières, **accessible en ligne et par téléphone**, offre aux assurés MMA et MAAF **trois fonctionnalités principales** :

- l'analyse de devis en temps réel,
- l'accès direct au palmarès des meilleurs établissements qui pratiquent l'acte chirurgical ou obstétrical donné dans une zone géographique définie,
- l'accès aux différents indicateurs qualité retenus pour constituer la note globale de l'établissement.

Sur Internet, depuis la page d'accueil de l'application, l'assuré a la possibilité d'obtenir les réponses recherchées par 2 points d'entrée principaux :

→ **« J'ai un devis »** correspond à la situation où le patient s'est vu remettre un devis de dépassement d'honoraires par son chirurgien, comme le décret d'octobre 2008 l'y oblige pour toute prestation dépassant les 70 euros.

Grâce à cette fonctionnalité, l'assuré va pouvoir faire **l'analyse de son devis en temps réel** et obtenir les informations suivantes :

- le tarif de convention de l'acte chirurgical saisi
- le montant du dépassement demandé exprimé en pourcentage du tarif de responsabilité
- le dépassement moyen observé pour cet acte dans la région de référence et le positionnement du dépassement demandé par rapport à la moyenne
- le pourcentage d'actes réalisés sans dépassement dans la région de référence
- le reste à charge de l'assuré en fonction de sa garantie

Une fois ces informations restituées, l'assuré pourra **accéder directement au palmarès des meilleurs établissements qui pratiquent l'acte chirurgical donné et voir si l'établissement sélectionné y figure ainsi que la note qui lui a été attribuée.**

En tout, **ce sont près de 3 000 actes de chirurgie et d'obstétrique qui sont ainsi évalués.**

→ **« Je n'ai pas de devis »**, deuxième mode d'accès au service, permet à l'assuré **d'obtenir le classement des meilleurs établissements publics et privés dans une zone géographique et pour un acte donné.**

Ce palmarès a été établi à partir des données du PMSI (Programme de Médicalisation du Système d'Information) en retenant des critères de qualité multiples.

Ainsi, pour la chirurgie : le volume de réalisation de l'acte, la fréquence de réalisation, la durée moyenne du séjour, la notoriété de l'établissement pour cette intervention, et la technicité de l'acte par rapport au type d'établissement.

Et pour les maternités : la fréquence des accouchements multiples, le taux de transfert.

Seuls les établissements ayant obtenu une note supérieure ou égale à 12 figurent dans le palmarès.

En cliquant sur un établissement en particulier, l'assuré a la possibilité d'accéder aux différents indicateurs qualité retenus pour constituer la note globale et la façon dont celle-ci a été calculée.

Enfin, dans sa version Internet, ce service présente de nombreuses autres fonctionnalités telles que :

- l'édition d'un document à destination des professionnels de santé où figurent l'essentiel des informations restituées. Ce document pourra servir à l'assuré en cas de renégociation du devis
- des aides en ligne qui explicitent la signification des termes utilisés (tarif de convention, reste à charge)
- la prise en charge hospitalière
- l'accès à l'historique des recherches de l'internaute et à l'analyse sur les trois derniers mois,

Ce nouvel Outil Web d'Information Hospitalières (OWIH) sera déployé dans l'espace privatif des assurés MAAF au début de l'année 2009 et sera également disponible via la plateforme téléphonique Santéclair.

S'agissant de MMA, les assurés pourront bénéficier de ce service début 2009 via la nouvelle plate-forme de renseignements téléphoniques « GPS Santé »* et sur Internet au cours du deuxième trimestre de la même année.

Avec ce nouveau service Informations Hospitalières, MAAF et MMA offrent à leurs 1,8 million bénéficiaires santé de meilleures chances pour accéder aux meilleurs soins chirurgicaux et obstétricaux au meilleur coût .

* Mis à disposition des assurés Santé MMA, GPS Santé (n° indigo) répond à toutes questions liées à la réglementation, la prévention, les médicaments. Il permet l'orientation dans le système de soins, et propose les services d'assistance les mieux adaptés aux besoins des bénéficiaires.

A PROPOS

MAAF Assurances est aujourd'hui un acteur de premier plan de l'assurance santé grâce à des actions « pionnières » et avant-gardistes menées depuis plus de 10 ans

Chiffre d'Affaires Santé en 2007 : près de 370 millions d'Euros

Plus d'1 million de bénéficiaires

1er organisme complémentaire gestionnaire de la CMU-C

MMA s'affiche depuis de nombreuses années comme assureur d'innovation en matière de santé. En atteste le lancement en 2006 : « Santé Double Effet MMA »

Chiffre d'Affaires Santé en 2007 : 425 millions d'Euros

780 000 bénéficiaires Santé

Santéclair

En 2003, AGF, MAAF et MMA, ont regroupé leurs activités de service et de conseil dans le domaine de la santé au sein de Santéclair. Plusieurs grandes mutuelles les rejoindront bientôt.

Pour permettre à leurs 5 millions d'assurés santé de se soigner mieux pour moins cher, Santéclair offre aujourd'hui trois grands types de services : l'analyse de devis, les réseaux de partenaires et les garanties innovantes.

Contacts Presse

MAAF et MMA
Marie-Pierre MICHEL - Tél. : 01 53 10 63 57
Sophie BAGDIKIAN – Tel 01 53 10 65 12

Santéclair
Frédéric MAURIN : Tél : 01 47 61 21 36
fmaurin@santeclair.fr